

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
SAINT-ALPHONSE, tenue le lundi 7 mars 2022 à 19 heures au centre  
communautaire.

CONSEILLERS PRÉSENTS : Steven Allain  
Caroline Bujold  
Valérie Cyr-Cayouette  
François Poirier  
Laurent St-Onge  
Yves Barriault

formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Josiane Appleby.  
La directrice générale et greffière-trésorière, madame Annick Duguay Cormier  
est également présente.

.....

41-03-2022 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la Mairesse ouvre la séance à 19 heures et elle invite les élus à  
prendre en considération l'ordre du jour proposé.

.....

42-03-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Yves  
Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté  
tel que lu en ajoutant le point suivant : 5.5 « Appel d'offres excavatrice sur  
chenille de 20 tonnes-No. 2022-03 ».

.....

43-03-2022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le  
procès-verbal du 7 février 2022 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller  
Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-  
verbal du 7 février 2022.

.....

44-03-2022 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller  
Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes au total  
86 832,33 \$ ci-après présentés soient acceptés pour paiement :

Arpo Groupe-Conseil	21 630.82 \$
Art Graphique Québec	360.45 \$
Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs	20 357.85 \$
CAUREQ	315.90 \$
Confian	136.46 \$
Croix-Rouge Canadienne	170.00 \$
C.R.S.B.P. de la Gaspésie-Îles-de-la-	4 044.52 \$

Madeleine		
Distributions Leblanc Inc.		337.26 \$
Gaspésie Diesel		265.35 \$
Global payments direct Inc.	34.70 \$	p
Harnois Énergies Inc.		8 948.19 \$
Hervé Cyr		100.00 \$
Hydro-Québec		3 935.41 \$
J.A. Larue		485.61 \$
Jari-Armatures Inc.		141.42 \$
Lumitech		103.37 \$
MJ Brière		145.95 \$
Morrissey Informatique		37.37 \$
MRC de Bonaventure		2 062.48 \$
Municipalité de St-Alphonse - LET		3 005.00 \$
PCM Solutions d'Affaires		200.21 \$
Pièces d'auto M.G.A. & Fils		2 210.56 \$
Postes Canada	69.42 \$	p
Québec Municipal		206.96 \$
Quincaillerie Robichaud Inc.		153.19 \$
Réseau Collectif GIM		1 064.01 \$
Sel Warwick		3 761.02 \$
Services Financiers de lage landen Canada Inc.		119.57 \$
Sports BG		498.63 \$
Soudure Caplan Inc.		61.29 \$
Télus		738.51 \$
Transporteur en vrac de Bonaventure Inc.		29.66 \$
Visa Desjardins		23.00 \$
Remises gouvernementales		10 443.53 \$

45-03-2022

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU LET

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes du lieu d'enfouissement technique au total de 34 260.20 \$ ci-après présentés soient acceptés pour paiement :

Art graphique		119.00 \$
Bell mobilité	54.00 \$	p
Bouffard Sanitaire inc.		45.99 \$
Chubb		869.22 \$
Dépanneur le Duo Inc.		167.24 \$
Distribution Leblanc Inc.		118.65 \$
MELCC Redevance	125 433.01 \$	p
Garage Bujold et Babin inc.		743.74 \$
Gestion sanitaire M&M inc.		9 772.88 \$
Globalpayments	44.49 \$	p
Groupe Négotel	102.35 \$	p
Harnois Énergies		4 377.87 \$
Hydro-Québec	1 617.47 \$	p
Les entreprises JM Arsenault		89.65 \$
Municipalité de St-Alphonse		12 349.45 \$
Morrissey informatique		18.68 \$

Navigue.com	59.73 \$ p	
Pièces D'autos M.G.A. Fils Inc.		390.86 \$
Remises gouvernementales		9 266.11 \$
Service informatique Gilles Bujold		218.45 \$
Soudure Caplan Inc.		90.28 \$

46-03-2022

TÉLUS – OFFRE DE SERVICE

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse accepte l'offre de service (forfait mensuel) de Télus pour l'internet fibre optique 25/25 à 85 \$ par mois plus les frais d'installation de 100 \$ pour le lieu d'enfouissement technique et que le directeur du LET, Rock Pratte, est autorisé à signer les ententes pour et au nom de la municipalité.

47-03-2022

SIGNATAIRES POUR LES CONVENTIONS D'ACHAT-VENTE, DE TERMINAISON DE L'ENTENTE DE 2006, DES AVIS DE CESSIION DU DECRET ET DES CERTIFICATS D'AUTORISATIONS ET L'ACTE MODIFICATIF DU SITE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE VERS LA REGIE :

ATTENDU QUE la Municipalité exploite actuellement un lieu d'enfouissement technique situé sur son territoire et visant la gestion de matières résiduelles (le « LET »), par l'entremise d'une entente relative à la fourniture de services en matière de traitement de matières résiduelles, conclue en 2006 entre la ville de Carleton-sur-Mer, la municipalité d'Escuminac, la municipalité de l'Ascension-de-Matapédia, la municipalité de Maria, la municipalité de Matapédia, la municipalité de Nouvelle, la municipalité de Pointe-à-la-Croix, la municipalité de Restigouche-Partie-Sud-Est, la municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia, la municipalité de Saint-André-de-Restigouche, la municipalité de Saint-François-d'Assise, la ville de Bonaventure, la municipalité de Caplan, la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules, la municipalité de Hope, la municipalité de Hope Town, la municipalité de New Carlisle, la ville de New Richmond, la ville de Pasbébiac, la municipalité de Saint-Elzéar, la municipalité de Saint-Godefroi, la municipalité de Saint-Siméon, la municipalité de Shigawake, la municipalité régionale de comté d'Avignon, la municipalité régionale de comté de Bonaventure et la Municipalité (l'« Entente de 2006 »);

ATTENDU QUE la Municipalité désire céder le LET ainsi que les actifs relatifs à l'exploitation et aux opérations du LET en faveur de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (la « Régie »), aux termes d'une convention d'achat-vente d'éléments d'actif à être conclue en date effective du 1<sup>er</sup> janvier 2022 conditionnellement à la réalisation, à la satisfaction de l'Acquéreur, de chacune des conditions énumérées à l'article 9 de la convention d'achat-vente d'éléments d'actif (la « Convention d'achat-vente »);

ATTENDU QUE les parties à l'Entente de 2006 désirent terminer l'Entente de 2006 conditionnellement au transfert du LET par la Municipalité en faveur de la Régie en vertu de la Convention d'achat-vente, avec effet à la date à laquelle le transfert du LET sera effectif, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le tout aux termes d'une convention de terminaison dont un projet a été soumis au conseil municipal pour sa révision (la « Convention de terminaison de l'Entente de 2006 »);

ATTENDU QUE la Municipalité désire céder en faveur de la Régie le décret 471-2008 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur de la Municipalité de Saint-Alphonse pour le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alphonse (le « Décret ») et les certificats d'autorisation relatifs à l'exploitation du LET (les « Certificats d'autorisation ») ;

ATTENDU QU'aux termes de cette transaction, il y a lieu de modifier l'acte de fiducie conclu entre la Municipalité et Fiducie Desjardins Inc. devant Me Serge Barriault, notaire, le 13 janvier 2009, sous sa minute 8411, constituant une fiducie d'utilité sociale pour la gestion environnementale post-fermeture du LET (la « Fiducie ») afin que la Régie soit substituée à la Municipalité à titre de bénéficiaire de la Fiducie (l'« Acte modificatif ») ;

APRÈS ÉTUDE ET CONSIDÉRATION :

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolue à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité soit autorisée à céder le LET ainsi que les actifs relatifs à l'exploitation et aux opérations du LET en faveur de la Régie ;

QUE la Municipalité soit autorisée à signer la Convention d'achat-vente, conformément aux termes, modalités et conditions qui y sont mentionnés, incluant la signature de la convention de délégation de paiement et assumption de dettes ainsi que l'acte de cession des immeubles visant le LET aux fins de publication auprès du bureau de la publicité des droits ;

QUE la Municipalité soit autorisée à signer la Convention de terminaison de l'Entente de 2006, conformément aux termes, modalités et conditions qui y sont mentionnés ;

QUE la Municipalité soit autorisée à signer les avis de cession du Décret et des Certificats d'autorisation ;

QUE la Municipalité soit autorisée à signer l'Acte modificatif ;

QUE la Municipalité autorise Mme Josiane Appleby, à titre de mairesse, et Mme Annick Duguay Cormier, à titre de directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, la Convention d'achat-vente, la Convention de terminaison de l'Entente de 2006, les avis de cession du Décret et des Certificats d'autorisations et l'Acte modificatif ;

QUE la Municipalité autorise Mme Josiane Appleby, à titre de mairesse, et Mme Annick Duguay Cormier, à titre de directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents reliés aux conventions et documents susmentionnés.

.....

48-03-2022

ADHÉSION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVIGNON-BONAVENTURE

ATTENDU QUE la Municipalité désire adhérer à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (la « Régie ») pour en devenir membre, le tout avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

APRÈS ÉTUDE ET CONSIDÉRATION :

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolue à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité soit autorisée à signer le formulaire d'adhésion aux fins qu'elle devienne membre de la Régie ;

QUE la Municipalité autorise Mme Josiane Appleby, à titre de mairesse, et Mme Annick Duguay Cormier, à titre de directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire d'adhésion aux fins qu'elle devienne membre de la Régie ;

QUE la Municipalité autorise Mme Josiane Appleby, à titre de mairesse, et Mme Annick Duguay Cormier, à titre de directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents reliés au formulaire d'adhésion.

49-03-2022

.....  
RESPONSABLE EN OCTROIS DE CONTRAT « APPEL D'OFFRES EXCAVATRICE SUR CHENILLE DE 20 TONNES-NO. 2022-03 »

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse, lieu d'enfouissement technique, désire procéder à l'achat d'une excavatrice sur chenille de 20 tonnes ;

ATTENDU QUE selon le Règlement No. 308-2018 sur la gestion contractuelle et le Règlement No. 328-2021 modifiant le Règlement No. 308-2018 sur la gestion contractuelle, la Municipalité de Saint-Alphonse doit identifier un responsable en octroi de contrat nommé par résolution du conseil municipal et prévoit que tout soumissionnaire doit s'adresser à ce seul responsable en octroi de contrat pour obtenir toute information ou précision relativement à l'appel d'offre ;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault et appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Rock Pratte directeur du lieu d'enfouissement technique de la Municipalité de Saint-Alphonse, responsable en octroi de contrat pour l'appel d'offre – excavatrice sur chenille de 20 tonnes - 2022-03.

50-03-2022

.....  
CHAMBRE DE COMMERCE BAIE-DES-CHALEURS

Il est proposé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler notre adhésion pour l'année 2022 à la Chambre de Commerce Baie-des-Chaleurs, au coût de 201.21 \$.

51-03-2022

.....  
OFFRE D'EMPLOI RESPONSABLE LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse est à la recherche d'un ou une responsable des loisirs et vie communautaire et que le comité de sélection pour ce poste sera composé de Valérie Cyr-Cayouette et Annick Duguay Cormier et seront accompagnées de Josée Darveau de l'URLS.

Veillez consulter l'offre d'emploi qui est publiée sur le site internet de la Municipalité et faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 25 mars 2022 à 16 heures.

.....

52-03-2022

OFFRES D'EMPLOI SAISON ESTIVALE – CAMP DE JOUR 2022

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse est à la recherche de trois personnes pour le camp de jour pour les postes suivants :

- Un ou une coordonnateur-moniteur du 20 juin au 20 août 2022 ;
- Deux moniteurs du 27 juin au 12 août 2022.

Veillez consulter les offres d'emploi qui seront publiées sur le site internet de la Municipalité et faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 8 avril 2022 à 16 heures.

.....

53-03-2022

OFFRES D'EMPLOI SAISON ESTIVALE – PISCINE 2022

Il est proposé par le conseiller Steven Allain, appuyé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse est à la recherche de deux personnes pour la piscine pour les postes suivants :

- Un ou une surveillant – sauveteur du 27 juin au 12 août 2022 ;
- Un ou une assistant-surveillant – sauveteur du 27 juin au 12 août 2022.

Veillez consulter les offres d'emploi qui seront publiées sur le site internet de la municipalité et faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 8 avril 2022 à 16 heures.

.....

54-03-2022

DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES ÉLECTORALES DES CANDIDATS 2021

La directrice générale et greffière-trésorière informe avoir déposé à la Direction du financement politique et des affaires juridiques d'Élections Québec la liste des donateurs et rapport de dépenses pour tous les candidats des élections du 7 novembre 2021.

.....

55-03-2022

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – AUDIT

La directrice générale et greffière-trésorière fait dépôt de la lettre de la Commission municipale du Québec en date du 21 janvier 2022 de l'audit de conformité – transmission du rapport financier et elle mentionne que les documents demandés ont été transmis. Une copie de la lettre est remise à chacun des membres du Conseil municipal.

.....

56-03-2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 330-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 274-2013 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

CONSIDÉRANT la consultation publique écrite qui s'est tenue du 17 janvier au 7 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire n'a été soumis ;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse mentionne l'objet du règlement, sa portée, son application et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour approbation ;

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que le Règlement numéro 330-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 274-2013 de la municipalité de Saint-Alphonse soit adopté.

Ce règlement numéro 330-2021 est disponible au bureau de la municipalité et sur le site web de la municipalité à l'adresse suivante [www.st-alphonsegaspesie.com](http://www.st-alphonsegaspesie.com) ou peut être envoyé par courriel si la demande en est faite.

.....

57-03-2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 332-2022 ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIES DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse mentionne l'objet du règlement, sa portée, son application et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour approbation ;

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que le Règlement numéro 332-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Alphonse soit adopté.

Ce règlement numéro 332-2022 est disponible au bureau de la municipalité et sur le site web de la municipalité à l'adresse suivante [www.st-alphonsegaspesie.com](http://www.st-alphonsegaspesie.com) ou peut être envoyé par courriel si la demande en est faite.

.....

58-03-2022

SAAQ – REMISAGE D'UN CHARGEUR SUR ROUES

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse autorise la secrétaire-trésorière adjointe Christine Henry à effectuer le remisage du chargeur sur roues Cater 1963 auprès la SAAQ.

.....

59-03-2022

CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 ») ;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

.....

60-03-2022

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa dernière résolution numéro 59-03-2022, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte) ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 7 500 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 1 875 \$ pour l'exercice financier 2022 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

.....

61-03-2022

CPE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la famille a octroyé 21 places permanentes pour un centre de la petite enfance dans notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le CPE Pousse-pousse a manifesté de l'intérêt pour une location de notre bâtiment situé au 143, route de Saint-Alphonse ;

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la mairesse Josiane Appleby et la directrice générale et greffière-trésorière Annick Duguay Cormier à débiter les démarches pour la location du bâtiment pour les 10 prochaines années et à mettre fin au protocole d'entente actuel avec les organismes présents en cherchant à les relocaliser.

62-03-2022

VENTE D'HABITS DE POMPIERS DÉSUETS

CONSIDÉRANT QUE notre service incendie a reçu de nouveaux habits et que les anciens ne sont plus conformes pour notre service incendie, il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Réjean Poirier, directeur incendie, à s'en départir au coût de 100 \$ chacun et que l'argent amassé sera réinvesti dans le service incendie.

63-03-2022

VARIA- DÉCLARATION D'ENGAGEMENT POUR NOS ADOS

Chacun des élus s'engage à aller signer en ligne la déclaration suivante :

CONSIDÉRANT QUE « les maisons des jeunes constituent un lieu d'appartenance pour les adolescent-es » et qu'elles sont « essentielles au tissu social parce qu'elles veulent faire participer les jeunes au développement de la société. » ;

CONSIDÉRANT QUE « dans leur travail au quotidien, les maisons des jeunes font de la prévention et de la promotion de la santé et du bien-être » et qu'elles visent « à aider les jeunes à devenir des citoyens(nes) critiques, actifs(ves) et responsables. » ;

CONSIDÉRANT QUE « la participation citoyenne est un pilier du fonctionnement d'un système démocratique, que les bénéfices qui y sont associés sont nombreux et perdurent tout au long de la vie : bien-être psychologique, développement des compétences personnelles et des habiletés sociales. » ;

CONSIDÉRANT QUE « l'expertise des équipes de travail et leur connaissance pointue de leur communauté qui permettent de développer des pratiques innovantes et efficaces en réponse aux problèmes des adolescents(es) » ;

CONSIDÉRANT QUE « les jeunes se trouvent parmi les groupes les plus affectés psychologiquement par les répercussions de la pandémie de la COVID-19 et que selon le Plan d'action jeunesse 2021-2024, les mesures en santé du gouvernement viseront l'atteinte de trois objectifs, soit de favoriser une santé mentale positive des jeunes, de promouvoir l'adoption de comportements sains et sécuritaires et d'encourager l'adoption de bonnes habitudes alimentaires, ainsi que d'un mode de vie physiquement actif. » ;

Le Regroupement des maisons des jeunes du Québec considère que « les maisons des jeunes représentent un formidable outil de prévention sociale, dans lequel il faut continuer de croire et d'investir ! ».

.....

64-03-2022

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

.....

65-03-2022

CLÔTURE

Il est proposé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h19.

\_\_\_\_\_  
Josiane Appleby,  
maire

\_\_\_\_\_  
Annick Duguay Cormier,  
directrice générale et greffière-trésorière

Je, Josiane Appleby, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....